Livret d'accompagnement théorique

LA SECURITE SOCIALE

Latitude JUNIOR

EXPLIQUEE AUX ENFANTS

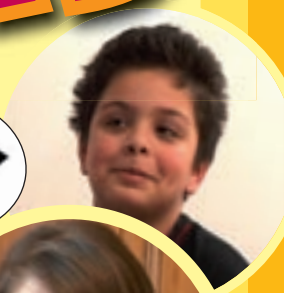

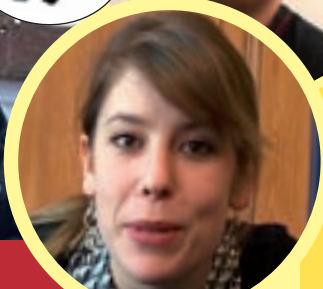

www.latitudejunior.be

LA SECURITE SOCIALE EXPLIQUEE AUX ENFANTS

Un dvd de Latitude JUNIOR

Editeur responsable :
Pierre Baldewyns *1/2, place Saint-Jean * 1000 Bruxelles

Rédaction, recherche et suivi de production :
Yasmine THAI, Magali WAGNER

Prise de vue, montage, réalisation, impression et graphisme :
Média animation

« Chez nous faites comme chez vous »
Idée originale de Paul FAUCONNIER

Joué par :

Paul FAUCONNIER, dans le rôle de Pierre BAYONNE
Yvan COUCLET, dans le rôle de Jean-Luc BAYONNE
Sarah BRAHY, dans le rôle de la journaliste

« Micro trottoir »

Avec la participation
des élèves de l'école P9/10 Carrefour d'Anderlecht

« Interview »
Paul JAMMAR et Florian MILITONI

Mai 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET MODE D'EMPLOI P 4

I. MICRO TROTTOIR P 4

Questions posées aux enfants p 4

II. CHAMBARD SUR LA SECU P 5

Episode 1 : Débuts prometteurs p 5

A) Résumé de la séquence p 5
B) Apport théorique p 5

Episode 2 : Des cacahuètes p 5

A) Résumé de la séquence p 5
B) Apport théorique p 6
a) La pension p 6
b) Le chômage p 6
c) Les allocations familiales p 7

Episode 3 : Le perroquet p 8

A) Résumé de la séquence p 8
B) Apport théorique p 9
Les soins de santé p 9

Episode 4 : La débâcle p 10

A) Résumé de la séquence p 10
B) Apport théorique p 10
a) Qu'est-ce que c'est la sécurité sociale p 10
b) Le fonctionnement de la sécurité sociale p 11

III. L'AVIS D'UN SPECIALISTE P 12

Interview de Paul JAMMAR,
juriste à la Mutualité socialiste. p 12

IV. LES PARTENAIRES P 15

Latitude Junior p 15
Média animation p 15
Parole Active p 15

INTRODUCTION ET MODE D'EMPLOI

La sécurité sociale... un concept si compliqué ?

Pour certains, elle évoque un dû et non plus un acquis. Sans en connaître l'origine ou le fonctionnement, nous pouvons bénéficier de ses avantages. Et ce, tous les jours, sans pour autant nous rendre compte, en étant remboursés pour les soins de santé, en ayant des congés payés, des allocations familiales ou de chômage,…
Mais aujourd'hui, notre sécurité sociale est menacée (régionalisation, privatisation,…) et, pour mieux la défendre, il est important d'en comprendre les mécanismes de base et de se rendre compte des bénéfices que chacun en retire.
Latitude Junior souhaite relever le défi d'expliquer simplement la sécurité sociale aux enfants.

Ce dvd a été conçu en 4 chapitres. Le chapitre 2 est lui-même divisé en 4 parties pour vous donner la possibilité d'exploiter le sujet de la sécurité sociale en plusieurs séquences. Ce découpage vous permet de discuter et de débattre du sujet avec les enfants. Faire des liens avec la vie de tous les jours en donnant des exemples concrets et discuter des conséquences qui découleraient s'il n'y avait plus de sécurité sociale. Pourquoi ne pas faire rejouer certaines scènes par les enfants ?

I. MICRO TROTTOIR

« *C'est quoi la sécurité sociale ?* », voilà bien un sujet pas souvent « à la une » dans les cours de récré. Démonstration par un micro trottoir dont voici les questions :

La sécurité sociale, qu'est-ce que c'est ? • Et les allocations familiales ? • Qu'est-ce que le chômage ? • Et les congés payés ? • Les pensions ? • De qui vient l'argent des pensions, des allocations familiales, du chômage ? • Qu'est-ce que la carte sis ? A quoi ça sert ? • Qu'est-ce que la mutuelle ?

II. CHAMBARD SUR LA SECU

Making of de l'émission « Chez nous faites comme chez vous » dont le concept est que la journaliste présentatrice interviewe chez elle des célébrités du cinéma. Aujourd'hui, entretien avec les frères Bayonne, cinéastes très connus et réalisateurs un peu fous. Ils sont en pleine promotion de leur film sur la sécurité sociale. Pour mieux expliquer leur nouvelle œuvre, ils se lancent dans des démonstrations où ils rejouent les scènes clés…

1. EPISODE 1 : DÉBUTS PROMETTEURS

A. Résumé de la séquence

Cette séquence explique que la sécurité sociale est un sujet très important. Que c'est une vieille idée qui est et qui sera toujours d'actualité. Un des frères Bayonne retrace une brève ligne de temps, cite des dates et des étapes importantes de l'évolution de la sécurité sociale. Il explique que la sécurité sociale d'aujourd'hui est le résultat d'une longue suite de luttes.

B. Apport théorique

La sécurité sociale, ça ne date pas d'hier ! Ça fait même pas mal d'années que ça fonctionne ! Or, certains remettent en question la sécu.
Ce qui est important à retenir dans cet épisode, ce ne sont pas les dates mais l'importance de l'existence de la sécurité sociale et imaginer ce que serait un monde sans sécurité sociale.

2. EPISODE 2 : DES CACAHUÈTES

A. Résumé de la séquence

Un des Bayonne se met dans la peau d'un serveur de café particulièrement âgé, il se trompe, il oublie, il tremble… Se pose alors la question : pourquoi travaille-t-il encore à son âge? Parce qu'il n'y a plus de sécu et donc plus de pensions !

Dans un deuxième temps, le serveur récupère des cacahuètes que les clients laissent pour les donner à ses petits-enfants dont il a la garde pendant que leurs parents essayent de ramener un peu d'argent. Comme ils n'ont pas de travail, ils font de la musique dans la rue.
Choquée, la journaliste fait la réflexion suivante : « Ils ont quand même le chômage, non ? Et les allocations familiales ? ». Mais non : plus de sécu, plus de chômage ni d'allocations familiales non plus !

B. Apport théorique

a) La pension ?

La pension, c'est ce que le travailleur reçoit chaque mois à la fin de sa carrière. Salarié, fonctionnaire ou indépendant, chacun cotise tout au long de sa carrière.
Pour obtenir une pension de retraite, on doit avoir atteint un certain âge. L'âge légal de la retraite est fixé à 65 ans (en 2009) mais avec une possibilité de pension anticipée à partir de 60 ans (dans la mesure où la carrière compte au moins 35 ans).
Le montant de la pension de retraite dépend du nombre d'années de carrière et du salaire. Pour recevoir une pension complète, il faut avoir travaillé durant 45 ans.

Et si la sécu n'existait plus ?

Plus de sécurité sociale, plus de pension. Si plus de pension, les gens doivent travailler plus longtemps!
Si la sécu n'existait pas, chacun devrait cotiser pour soi de manière privée ou via son travail. Se constituer une retraite satisfaisante dépendrait de la capacité à épargner et du salaire. Quelqu'un qui a de « petits » revenus aurait du mal à assurer une pension suffisante et pourrait se retrouver dans la pauvreté après avoir travaillé toute sa vie !
C'est le cas... aux Etats-Unis ! Il n'existe pas de pension légale ! Seule existe l'assurance groupe organisée par les entreprises. Pour s'arrêter de travailler à un certain âge aux Etats-Unis, il faut privilégier une épargne individuelle, ce qui n'est pas évident pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle il y a énormément de personnes âgées aux Etats-Unis qui travaillent encore pour subvenir à leurs besoins.

b) L'assurance chômage.

Quand a-t-on droit aux allocations de chômage ?

Lorsque l'on termine ses études. On doit s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du service de l'emploi de sa région (FOREM (Office wallon de l'emploi et de la formation professionnelle), ACTIRIS (Office bruxellois de l'emploi et de la formation professionnelle), VDAB ou

ADG (Offices de l'emploi et de la formation professionnelle respectivement de Flandre et de la Communauté germanophone)). On doit faire un stage d'attente de 9 mois pendant lequel on ne perçoit pas encore d'allocations.

Lorsque l'on perd son boulot pour des raisons indépendantes de sa volonté. On doit s'inscrire comme demandeur d'emploi et prouver qu'on a travaillé et qu'on cherche un emploi.

Le service de l'emploi propose une aide à l'orientation ou à la reconversion professionnelle, une mise au point sur les projets professionnels, un accompagnement dans le parcours vers l'emploi, une consultation gratuite d'offres d'emploi, des conseils pour rédiger un CV et une lettre de motivation, une préparation aux entretiens d'embauche, un soutien dans la réalisation des démarches administratives.

Quelle somme reçoit-on au chômage ?

Les allocations de chômage varient en fonction de la situation de chacun. Le calcul est assez compliqué car il dépend de l'âge et de la situation. Au fur et à mesure que le temps passe, les allocations diminuent.
Etre au chômage, c'est s'engager à être disponible pour tout job convenable proposé. Si le demandeur d'emploi n'accomplit pas assez d'efforts pour retrouver un emploi, il risque d'être sanctionné par l'ONEM (Office National de l'Emploi), et d'être privé des allocations de chômage pour un moment déterminé.

Et si la sécu n'existait plus ?

Il n'y aurait plus d'allocations de chômage et beaucoup (plus) de gens vivraient dans la précarité.

c) Les allocations familiales

Les allocations familiales, les primes de naissance et d'adoption servent à aider les parents à prendre en charge les frais liés à l'éducation de leurs enfants. Toutes les familles y ont droit.
Chaque famille reçoit tous les mois un certain montant d'allocations familiales de base. S'y ajoutent des suppléments en fonction de l'âge de l'enfant. Les orphelins et les enfants handicapés bénéficient d'allocations supplémentaires (allocations familiales majorées) ainsi que les familles à revenus très modestes (pensionnés, chômeurs de longue durée, invalides).
Les allocations sont accordées jusqu'à l'âge de 18 ans et sont prolongées jusqu'à 25 ans si l'enfant poursuit des études. Les personnes présentant un handicap en perçoivent jusqu'à 21 ans.
Il est possible d'avoir un job d'étudiant tout en continuant à bénéficier des allocations familiales à condition de ne pas dépasser 240 heures par trimes-

tre durant l'année scolaire. Durant les vacances scolaires, on peut travailler sans limitation de durée.

Et si la sécu n'existait plus ?

Plus de sécurité sociale, plus d'allocations familiales et donc moins de moyens pour subvenir aux besoins des enfants.

3. EPISODE 3 : LE PERROQUET

A. Résumé de la séquence

Le serveur fait remarquer à un client que son petit-fils tousse depuis plus de 15 jours. Les parents ne peuvent pas l'emmener chez le médecin car ils ne savent pas payer… Comme il n'y a plus de sécu, il n'y a plus de soins de santé donc plus de remboursement sur les visites de médecins, les médicaments,…! Cela coûte beaucoup trop cher. Un client propose alors d'emmener le petit fils au dispensaire avec son perroquet pour le faire examiner par le vétérinaire.

B. Apport théorique

a) Les soins de santé et les indemnités

L'Etat belge a choisi d'investir massivement dans les soins de santé. C'est à ce pilier qu'est consacrée la plus grosse part de « la bourse ONSS (Office National de la Sécurité sociale) ».
Lors d'une visite chez le médecin, le patient paie l'entièreté de la consultation et va se faire rembourser par l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie Invalidité) via sa mutualité ou la CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité). Le plus souvent, les trois-quarts environ sont remboursés ! Le quart restant, c'est ce que le patient paie réellement. C'est ce que l'on appelle « ticket modérateur » ou « quote-part personnelle ». C'est valable chez le médecin mais aussi à l'hôpital, chez le dentiste…
Pour les médicaments, la réduction peut se faire directement à la pharmacie. Cela se fait grâce à la carte SIS (Système d'Information Sanitaire). On ne s'en rend pas compte, mais ici encore, c'est la sécurité sociale qui paie la plus grosse partie du prix des médicaments.

Pour avoir droit à ces remboursements, il est nécessaire de :
- s'affilier auprès d'un organisme assureur de son choix (mutualité) ;
- payer ses cotisations ;
- accomplir un stage de 6 mois d'attente pour obtenir le remboursement des frais de santé.

L'INAMI intervient également lors d'une incapacité de travail (=jusqu'à 12 mois de maladie) ou d'une invalidité (=au-delà de 12 mois de maladie). Le travailleur en situation de maladie ou d'invalidité a droit à des indemnités versées par sa mutualité dont le montant varie en fonction de certains facteurs.

Comment et quand s'affilier à une mutualité?

Enfant, adolescent, jeune adulte, en tant que « personne à charge » des parents, on est automatiquement affilié à leur mutualité.
Le jour des 25 ans ou à la fin des études ou encore au moment où on a droit au chômage, il faut s'inscrire auprès d'une mutualité pour devenir « titulaire ».

Aux Etats-Unis, pas de sous, pas de soins : l'Etat ne prévoit rien pour les soins de santé ! Si on veut un minimum d'aide financière le jour où l'on tombe malade, il faut avoir une assurance privée. Mais ces assurances coûtent cher. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens de s'en payer une et, lorsqu'ils tombent malades, ils ne savent pas toujours se soigner surtout si c'est une maladie qui demande beaucoup de soins.

Et si la sécu n'existait plus ?

Plus de sécurité sociale, plus de soins de santé. Si plus de soins de santé, on se retrouverait dans la même situation qu'aux Etats-Unis avec des personnes qui ne pourraient pas se soigner correctement faute d'argent.

4. EPISODE 4 : LA DÉBÂCLE

A. Résumé de la séquence

Les frères Bayonne expliquent le financement de la sécurité sociale en schématisant son fonctionnement sur un tableau… de Miro ! Comment est financée la sécurité sociale ? Salaire brut, salaire net, cotisations ONSS et répartition de l'argent qui va aux différents piliers : les pensions, le chômage, les remboursements de mutuelle, les congés payés, les allocations familiales,…
Dans un deuxième temps, les réalisateurs démontrent l'importance de la solidarité : ne penser qu'à soi est un mauvais calcul car si tout va bien aujourd'hui, on ne sait jamais de quoi l'avenir sera fait. Du jour au lendemain, on peut tomber malade, se retrouver au chomâge et à ce moment là, on est bien content que cette solidarité existe !

B. Apport théorique

a) Qu'est-ce que c'est la sécurité sociale ?

En Belgique, la sécurité sociale est organisée par l'Etat et chacun doit obligatoirement y participer. C'est un système de redistribution d'argent basé sur la solidarité qui permet à tous de se protéger contre les accidents de la vie. Tout le monde cotise pour tout le monde ! Solidarité entre travailleurs et chômeurs, entre actifs et pensionnés, entre personnes en bonne santé et malades, personnes avec et sans revenus, familles avec et sans enfants... Tous bénéficient du soutien de la sécurité sociale, chacun en fonction de ses besoins. On ne reçoit donc pas tous la même chose, c'est ce qui est parfois difficile à comprendre. La sécurité sociale ne concerne pas seulement les plus démunis.

Qui a droit à la sécu ?

Toutes les personnes qui travaillent ou qui ont travaillé en Belgique peuvent bénéficier de la sécurité sociale de même que les personnes qui en dépendent, par exemple leurs enfants. On en bénéficie via ses 7 piliers: les soins de santé, le chômage, les prestations familiales, les pensions, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les vacances annuelles.
Les personnes qui résident légalement sur le territoire belge mais qui n'y travaillent pas n'ont droit qu'aux services du pilier « soins de santé ».

Les personnes qui résident illégalement en Belgique n'ont droit, malheureusement, qu'à une sécurité sociale limitée aux seuls soins de santé urgents.

b) Comment fonctionne la sécurité sociale ?

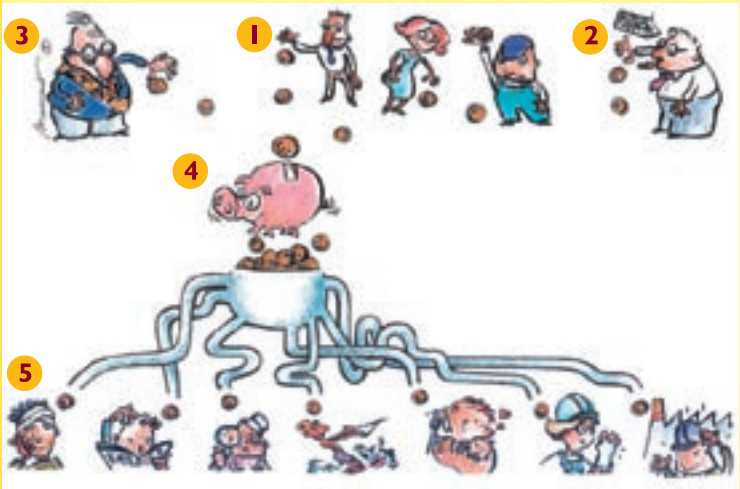

Tout travailleur COTISE en fonction de ses revenus professionnels.
Les cotisations d'un travailleur salarié (1) sont prélevées sur son salaire. Son employeur (2) met aussi de l'argent pour la collectivité « dans la bourse commune ONSS ».
Un travailleur indépendant (1) verse des cotisations (tous les trois mois) proportionnellement moins élevées mais il est moins bien « couvert » par la sécurité sociale.

Pour chaque travailleur, l'Etat (3) ajoute aussi de l'argent.
Cet argent provient :

- des taxes directes, impôts sur les revenus (directement déduits du salaire sous forme de précompte),
- des taxes indirectes, impôts sur la consommation comme la TVA (prise par exemple sur les achats au supermarché).

L'argent qui se retrouve ainsi dans la bourse commune ONSS (4) est ensuite redistribué à travers les 7 différents piliers de la sécurité sociale. Via ces 7 piliers, l'argent revient à la population en fonction de ses besoins (5).

Et si la sécurité sociale n'existait plus ?

Si la sécurité sociale n'existait plus, il n'y aurait plus que les assurances privées, mais ce ne serait pas la même chose : si le but de la sécurité sociale est de protéger tout le monde de la même façon, celui d'une assurance privée, c'est de faire du profit ! À partir de là, on peut imaginer tout ce que cela changerait. Dans un système de sécurité sociale solidaire, on cotise selon son salaire mais l'intervention de la sécu reste la même pour tout le monde. Au contraire, avec les assurances privées, plus on est riche, mieux on est protégé !

III. L'AVIS D'UN SPECIALISTE

A. RÉSUMÉ DE LA SÉQUENCE

Florian, notre jeune reporter, pose à Paul Jammar, juriste à la Mutualité socialiste, une série de questions très pertinentes sur la sécurité sociale.

B. APPORT THÉORIQUE

3 piliers de la sécurité sociale n'ont pas été exploités dans la pièce de théâtre.

a) Les accidents du travail

Travailler en noir est illégal… et très risqué ! Imaginons un accident sur le chemin ou sur le lieu du boulot et analysons les différences si…

… le travail est déclaré. Le travailleur aura droit à…	*… il s'agit d'un boulot en noir. Le travailleur aura droit à…*
une aide financière **complète** pour rembourser tous les frais des soins médicaux, les frais d'hospitalisation, dentaires, … ;	un remboursement **partiel** comme toute personne qui se blesse dans le cadre de la vie privée ;
des indemnités lors de la période d'incapacité de travail ;	(rien)

… le travail est déclaré. Le travailleur aura droit à…	*… il s'agit d'un boulot en noir. Le travailleur aura droit à…*
si la personne meurt des suites de cet accident du travail, une indemnité pour les frais funéraires, un revenu pour le conjoint et un revenu temporaire pour les enfants ;	une intervention forfaitaire qui est payée à la personne qui a supporté les frais funéraires. Le montant varie d'une mutualité à l'autre.
des frais de déplacement en fonction de l'urgence, du but du déplacement, de qui se déplace, des moyens de transport utilisés…	(rien)

Il est donc important de toujours signer un contrat lorsqu'on est engagé pour un boulot, même pour les jobs étudiants !

Que dois-je faire si j'ai un accident du travail ?

Lorsqu'on est victime d'un accident au travail ou sur le chemin pour s'y rendre, on doit prévenir l'employeur dès que possible. Les frais seront remboursés. Si on n'est pas en état de reprendre le travail, on aura des indemnités d'incapacité temporaire qui correspondent à 90% de la rémunération. Si l'accident a provoqué une incapacité permanente de travail, des indemnités seront versées en fonction de la gravité des séquelles diagnostiquées par le médecin.

Et si la sécu n'existait plus ?

Il n'y aurait plus de remboursement via l'Etat. Le travailleur victime d'un accident du travail pourrait se retrouver sans revenu ni remboursement de ses dépenses de santé.

b) Les maladies professionnelles

Tous les travailleurs victimes d'une maladie liée à leur travail (allergie, troubles respiratoires, asthme, cancer du poumon, surdité, …) peuvent introduire une demande de réparation auprès du FMP (Fonds des Maladies Professionnelles). Ce fonds intervient au niveau des indemnités, des frais médicaux, … Il intervient également dans le cas d'un décès où une rente annuelle peut être versée au conjoint et/ou aux orphelins.
Le FMP a aussi une fonction préventive. Pour éviter de tomber malade, il peut recommander un changement de fonction ou un arrêt temporaire de l'activité comme c'est le cas pour les femmes enceintes. Il peut également aider à trouver un nouvel emploi.

Le revenu de remplacement est proportionnel au salaire perdu mais il est aussi calculé en fonction de la situation familiale, de la durée de l'incapacité de travail, du pourcentage d'invalidité ou d'incapacité.

Et si la sécu n'existait plus ?

Pour la maladie professionnelle, la situation est similaire à celle de l'accident de travail. Et en cas de grossesse, la jeune femme n'a pas le choix. Elle ne pourra pas être écartée.

c) Les congés payés

Le salarié a droit à un nombre défini de jours de congés payés. A ceux-ci viennent s'ajouter un pécule de vacances. Le nombre de jours de congés payés et le pécule sont calculés en fonction du nombre de jours de travail prestés au cours de l'année précédente.
Dans le secteur privé, l'employé a 20 jours de congés dans un régime de 5 jours/semaine s'il a travaillé pendant l'année complète précédente. Le contrat peut aussi prévoir des congés extra-légaux supplémentaires. On peut s'estimer heureux car au Japon par exemple, les travailleurs n'ont que 15 jours de congés payés, et pire encore, en Chine, ils n'ont droit qu'à 1 semaine !

Et si la sécu n'existait plus ?

Plus de sécurité sociale, plus de congés payés et adieu les vacances…

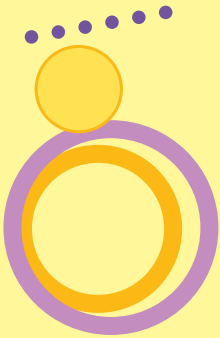

IV. LES PARTENAIRES

Latitude Junior est une ASBL, soutenue par la Mutualité socialiste et une Organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française. Elle propose des actions de loisirs actifs, de promotion de la santé et d'éducation à la citoyenneté, milite pour une politique progressiste de l'enfance et organise des formations d'animateurs. On y trouve des jeux de société, des brochures, des livres, des DVD, des animations, des formations à l'utilisation d'outils … (MicMac : jeu coopératif de prévention des violences).

Informations : www.latitudejunior.be – www.juniorville.be

Média Animation est une asbl reconnue par la Communauté française comme Centre de ressources en éducation aux médias et comme service général d'éducation permanente des adultes. A ce titre, nous développons un ensemble d'activités à destination du monde associatif et culturel ; nos équipes de professionnels des médias se mettent au service de vos projets de communication.

Info: www.média-animation.be

Est une association de conteurs de la région liégeoise et verviétoise. L'objectif est de faire redécouvrir l'esprit de la tradition du conte, rassembler un public qui ne demande qu'à s'ouvrir au merveilleux et à l'inattendu dans la convivialité et l'échange d'une parole contée issue de la tradition populaire.

Parallèlement à ce dvd de LATITUDE JUNIOR qui s'adresse aux enfants, un jeu de société coopératif ainsi qu'une brochure ont été créés par Latitude Jeunes pour expliquer la sécurité sociale aux jeunes.

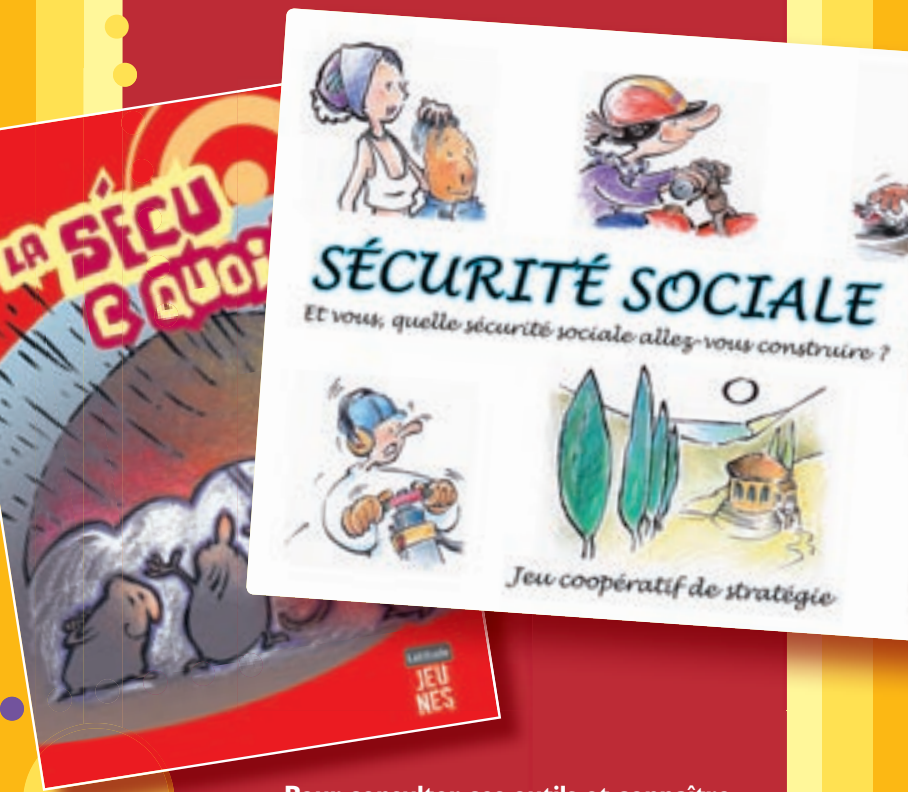

Pour consulter ces outils et connaître les modalités d'acquisition,

rendez-vous sur www.ifeelgood.be ou téléphonez au 02/515.04.02